

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT111 Communication			
Ancien Code	ECCM1B11CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT1110		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Romain FARAOONE (faraoner@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à familiariser l'étudiant·e aux codes de la rédaction académique et professionnelle. À travers l'utilisation d'outils présentés en séances, l'étudiant sera invité à produire des supports variés pour présenter oralement et par écrit un contenu en lien avec son cursus.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

- familiarisation avec les défis et les risques des usages de l'IA
- rédaction scientifique et recherche de l'information
- rédaction professionnelle et contact avec les clients
- production d'un texte écrit, d'un support visuel et d'un propos oral

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM1B11CPEA Communication écrite ou orale

30 h / 3 C

Contenu

1. Thématique et problématique

2. Recherche et référencement APA
3. Sélection des informations
4. Reformulation des informations
5. Structure des textes argumentés
6. Rédaction d'une introduction
7. Rédaction d'une conclusion
8. Consignes de mise en page
9. Techniques d'exposé

Démarches d'apprentissage

Alternance de théorie et de pratique, travaux de groupe et correction des exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices servent d'évaluation formative et permettent donc un feedback.

Sources et références

- Berchoud, M.-J. (2011). Le vocabulaire et ses pièges. Archipoche.
- Blein, B. (2020). Parler en public : Tout pour être à l'aise à l'oral, réunion professionnelle, examen, entretien d'embauche (Nouvelle éd.). Larousse.
- Fayet, M., & Nishimata, A. (2019). Savoir rédiger le courrier d'entreprise (Nouvelle éd. augmentée). Éditions Eyrolles.
- Scheepers, C. (2013). L'argumentation écrite. De Boeck-Duculot.
- Spicher, A. (2021). Bien écrire, bien rédiger en 40 fiches (2e édition). Paris : Studyrama.
- Thyron, F. (2006). La dissertation : Du lieu commun au texte de réflexion personnelle (4e édition). De Boeck Duculot.
- Le cours ConnectED "Écrire à la HELHa" présente des ressources susceptibles d'aider l'étudiant·e dans sa rédaction.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Fiches-séquences, notes de cours, Connected.
Articles, séquences vidéo, podcasts.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Au Q1, la note est constituée par le travail journalier (40%).
Au Q2, la note est constituée par le travail journalier, la remise d'un écrit ainsi qu'un examen oral (60%).
L'évaluation du Q3 est individuelle.

Selon les dispositions du nouveau décret, le cours pourra faire l'objet d'une évaluation hors session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	40	Evc + Trv	20	Evc	0
Période d'évaluation	Prj	0	Prj + Tvs + Trv + Exo	40	Tvs + Trv + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE). N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un

travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

La participation étant essentielle, deux absences non justifiées par un CM ou un ML entraînent une note PP à l'évaluation continue et donc au reste de l'AA.

Sauf mention explicite de la part de l'enseignant, toute utilisation de l'intelligence artificielle est rigoureusement proscrite dans les activités requises au sein de cette UE. Dans tous les cas, il est interdit de présenter des contenus générés par l'IA (textes, images, codes, musiques, etc.) comme étant de sa propre création. L'enseignant peut demander aux étudiant·e·s des explications sur la genèse de certaines sections des travaux, d'initier des vérifications supplémentaires ou d'organiser des examens oraux.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliqueront aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS ou dans la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa. Ce document s'applique à la présence fiche ECTS dans sa version validée par le Conseil pédagogique du 12 mars 2024 et l'Organe de Gestion du 2 juillet 2024.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).